

**RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 13 JUIN 2017 SUR LES
COMPTES CONSOLIDES
DU GROUPE CCR**



CHIFFRES CLES 2016

Primes émises nettes d'annulation (brut de rétrocessions)	1 315 M€
Charge de sinistres (bruts de rétrocessions et hors frais de gestion internes)	1 091 M€
Résultat financier	174 M€
Charges de gestion (autres que financières)	60 M€
Résultat net – part du groupe	141 M€
Actifs gérés (valeur nette)	8 853 M€ ¹
Capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice	2 400 M€
Provisions techniques brutes	7 005 M€
Total du bilan	9 536 M€
Effectif moyen (siège social et succursales)	271 personnes
Ratio de sinistres à primes	74,3 % ²
Ratio combiné	89,9 % ²
Rendement des placements financiers et immobiliers (hors dépôts auprès des cédantes et hors variation des plus et moins-values latentes)	1,9 %

¹ Placements financiers et immobiliers y compris les liquidités soit 9 948 M€ en valeur de réalisation

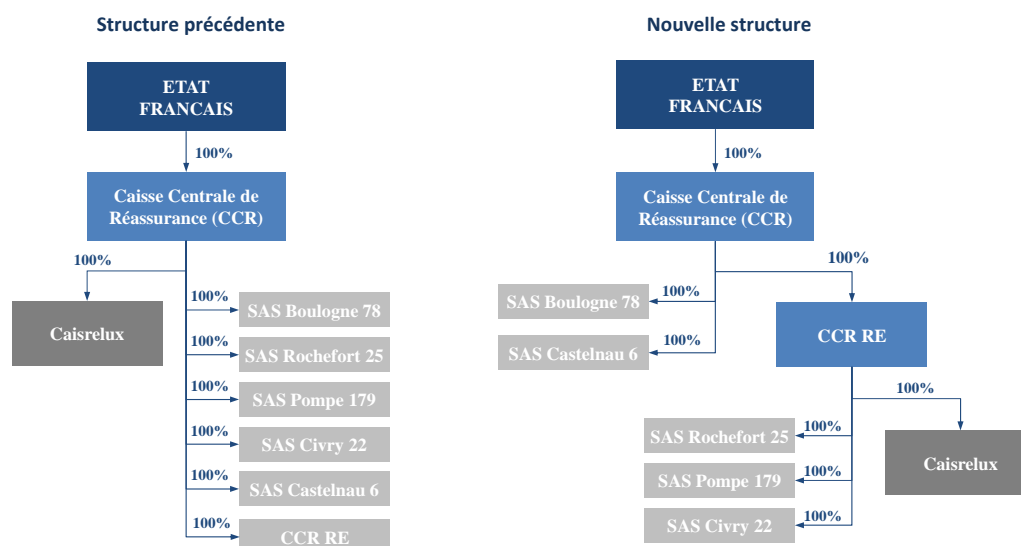
² Ces deux ratios sont calculés nets de rétrocession relativement à l'ensemble des activités de réassurance non-vie (toutes branches et gestions confondues) et en assimilant les variations de provisions pour égalisation à une charge de sinistres.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2016, la Caisse Centrale de Réassurance ("CCR") a mis en œuvre une séparation juridique de ses activités : au 31 décembre 2016, CCR exerce exclusivement les activités de Réassurances Publiques bénéficiant de la garantie de l'Etat en France, tandis que les activités de réassurance de marché dans les branches IARD, Vie et Assurances de Personnes (la « Réassurance de Marché ») sont exercées par CCR RE, filiale entièrement détenue par CCR immatriculée le 28 décembre 2015.

Au plan juridique, la Réassurance de Marché, en tant que branche complète et autonome d'activité, a été apportée par CCR à CCR RE dans le cadre d'un apport partiel d'actif (l'« APA ») soumis au régime juridique des scissions, emportant transmission universelle du patrimoine lié à la Réassurance de Marché tant pour ce qui concerne les éléments d'actif que les éléments de passif. L'APA a été réalisé le 31 décembre 2016. Du point de vue comptable et fiscal, il a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2016.

La structure capitalistique du groupe CCR a, de ce fait, évolué de la façon suivante entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 :



Compte tenu de ces évolutions, le groupe de consolidation est constitué des entités suivantes :

Entités	SIREN	Adresse	2016			2015		
			% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
CCR SA	388 202 533	157 boulevard Haussmann 75008 Paris	100%	100%	maison mère consolidante	100%	100%	maison mère consolidante
CCR RE SA	817 446 511	157 boulevard Haussmann 75008 Paris	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale

Les autres sociétés du groupe, compte tenu de leur taille, ont été considérées comme « non significatives » et n'ont pas été incluses dans le périmètre de consolidation ou bénéficiant des critères d'exclusion spécifiques prévus par le règlement CRC n°2000-05."

PRIMES EMISES

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2016, brut de rétrocession, s'est élevé, toutes activités confondues, à 1 315,2 M€ (1 312,3 M€ à cours de change constants), en hausse de 2,2% (+1,9% à cours de change constants) par rapport au chiffre d'affaires 2015 de 1 287,2 M€. Il est généré pour 66,3% par les activités de réassurance avec la garantie de l'Etat et pour 33,7% par la réassurance de marché.

1. Les primes émises des **réassurances avec la garantie de l'Etat** se sont élevées, toutes activités confondues, à 872,0 M€ en hausse de +0,4% par rapport aux primes émises 2015 de 868,6 M€ :
 - Ce montant est constitué pour 91,1% par les primes de la réassurance des **catastrophes naturelles en France** (soit 794,4 M€). La relative stabilité de cette collecte (hausse limitée à 0,1% entre 2015 et 2016) est liée à un mix favorable entre les évolutions de portefeuilles et d'assiette d'une part (soit +17 M€) et les régularisations sur exercices antérieurs d'autre part (soit -16 M€) ;
 - Les primes émises de la réassurance des **actes de terrorisme relatifs aux risques dits petits et moyens** (c'est-à-dire ceux dont les capitaux assurés sont inférieurs à 20 M€) a augmenté de 3,5%, à 47,0 M€, du fait de la hausse de l'assiette des traités.

La réassurance des **actes de terrorisme relatifs aux grands risques en provenance du pool de co-réassurance GAREAT** a généré des primes émises de 22,7 M€ en 2016 contre 20,6 M€ en 2015. Il est à noter que la règle de l'indexation sur l'exposition des risques a joué pour la première fois en 2016.

Considérés ensemble, les deux segments de la réassurance des actes de terrorisme représentent des primes émises totales de 69,7 M€ (en hausse de 5,6%), et constituent 8,0% des réassurances avec la garantie de l'Etat.
 - Enfin, l'activité au titre **des risques dits exceptionnels** a engendré des primes émises de 7,8 M€ en 2016, en baisse par rapport aux 9,0 M€ enregistrés en 2015. Cette activité regroupe la réassurance des risques de guerre, d'atteintes à l'ordre public et assimilés relatifs à l'utilisation de moyens de transport de toute nature ou se rapportant à des biens en cours de transport ou stockés, ainsi que la réassurance de la garantie de la responsabilité civile des exploitants de navires et installations nucléaires. Cette activité représente, pour CCR, 0,9% des réassurances avec la garantie de l'Etat.
2. Les primes émises de la **réassurance de marché**, ressortent à 443 M€, en hausse de 5,8% par rapport à 2015 (5,2% à cours constant) en raison notamment de la souscription d'affaires nouvelles (+58 M€ dont +31 M€ en Vie et +27 M€ en Non Vie) et de régularisations sur exercices antérieurs (+16 M€). Cette évolution est cependant compensée par des résiliations (-37 M€) et dans une moindre mesure des conditions de renouvellement défavorables (la baisse des parts et des tarifs représente -16 M€).

L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises **non-vie** s'établissent à 318,4 M€, en baisse de 2,4% par rapport à 2015 (baisse de 3,0% à cours de change constant). Elles représentent 28,1% des primes émises de la réassurance de marché.

Cette évolution de -8 M€ s'explique notamment par les résiliations nettes et la baisse des parts enregistrées en Europe du Nord et en Europe du Sud, situation qui n'a pu être compensée par les affaires nouvelles souscrites notamment en Chine et au Japon.

- les primes émises vie et assurances de personnes s'élèvent à 124,7 M€, en hausse de 34,7% par rapport à 2015 (à cours de change constant, la hausse est de 33,8%).

Cette évolution de +32 M€ s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites en France (+21 M€) et au Chili (+9 M€) au cours de l'exercice.

Par ailleurs, les quatre branches les plus importantes en 2016 représentent 73,3% des primes émises de la réassurance de marché. Il s'agit de :

- o la Vie et Assurances de Personnes (28,1%) ;
- o l'Incendie et Dommages aux Biens (24,0%) ;
- o l'Automobile (13,4%) ;
- o la Responsabilité Civile Générale (6,5%) ;
- o les autres principales branches d'activité de CCR RE sont, par ordre de primes émises décroissantes, le Crédit-Caution, le Transport, les Risques de Chantiers et les Risques Agricoles.

LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION

Le groupe CCR a dégagé en 2016 un résultat de souscription net de rétrocession de +181,3 M€, contre +315,2 M€ en 2015.

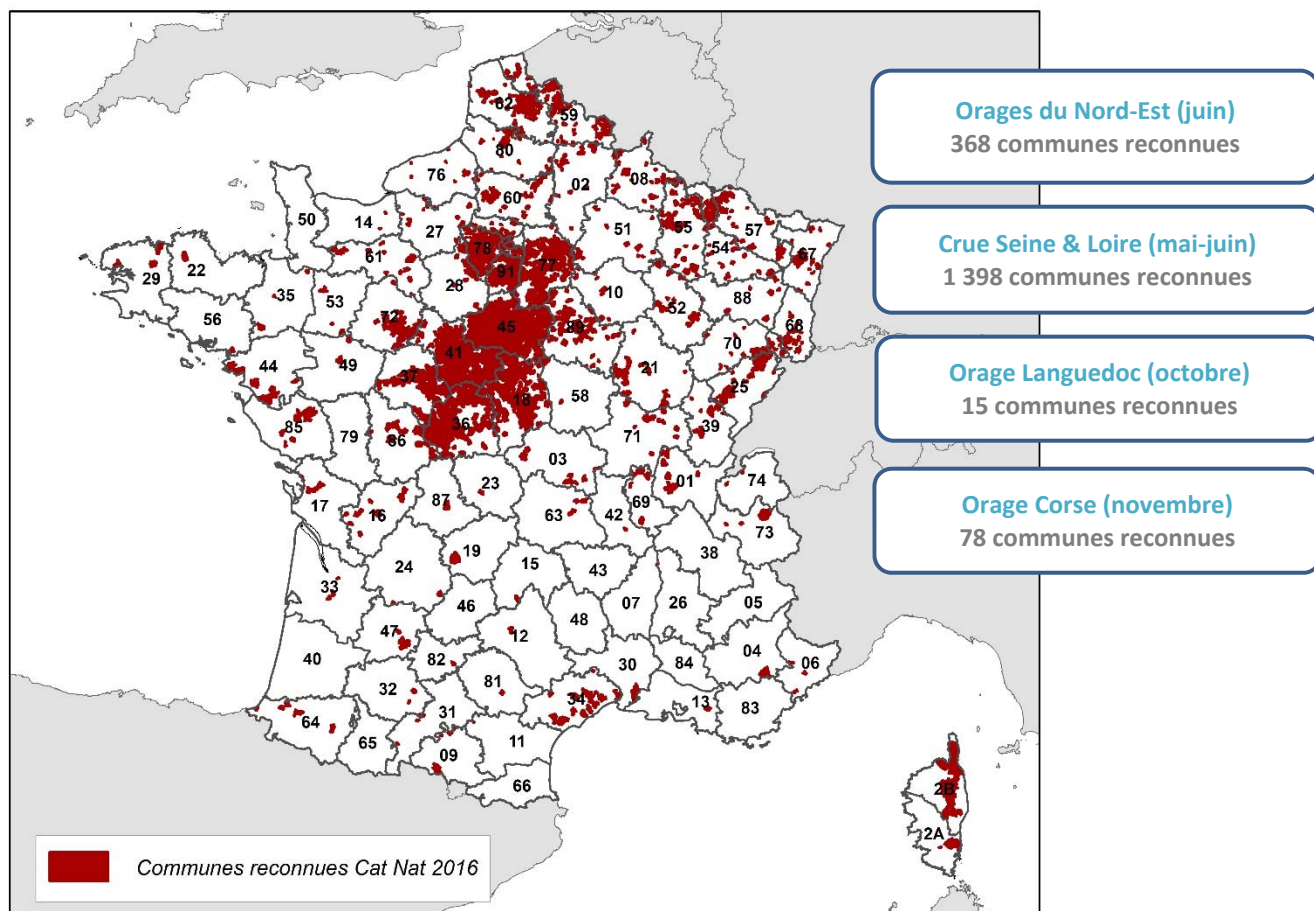
La réassurance des catastrophes naturelles en France avec la garantie de l'Etat présente, avant dotation à la provision pour égalisation (et avant imputation des frais généraux), un solde technique net de -78,8 M€ en 2016, contre +348,7 M€ en 2015. Ce déficit est la conséquence directe de la sinistralité exceptionnelle constatée en 2016. Afin de faire face à cette situation, CCR a procédé à une reprise de provision d'égalisation à hauteur de 172,7 M€ (vs une dotation de 67 M€ en 2015). Cette reprise correspond à hauteur de 99M€ à la stricte compensation des résultats techniques déficitaires catastrophes naturelles de l'exercice. 113M€ de provisions pour égalisation sont par ailleurs arrivées à échéance fiscale en 2016. Elles ont été maintenues à hauteur de 39M€ dans les comptes sociaux (reprise comptable limitée à 74M€) afin de répondre à un objectif de maintien d'une provision pour égalisation cohérente avec les niveaux de risques sans grever artificiellement le résultat.

En conséquence, la provision pour égalisation est ramenée à 2 555,3 M€ à l'issue de l'exercice 2016, contre 2 728,0 M€ l'année précédente. Après prise en compte des mouvements sur la provision d'égalisation, le résultat de souscription net de l'activité de Catastrophes Naturelles en France ressort ainsi à +93,9 M€ en 2016, contre +281,5 M€ en 2015.

Le ratio Sinistres/Primes s'élève quant à lui à 81,0% en 2016 contre 56,7% un an auparavant. En effet, l'année 2016 a été marquée par quatre événements majeurs au titre du péril « inondations » : les crues de la Seine et de la Loire (mai-juin), les orages du Nord-Est (juin), du Languedoc (octobre) et de la Corse (novembre). A global, la charge de sinistres au titre des inondations s'est élevée à 833 M€. L'événement « inondations » de mai-juin 2016 est le plus coûteux depuis la création du régime Catastrophes Naturelles et correspond au deuxième événement le plus coûteux, tous périls confondus, depuis la création du régime Catastrophes Naturelles juste après celui de la sécheresse 2003.

A fin décembre, 3 851 avis favorables de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été prononcés par la commission interministérielle. Les communes reconnues à décembre 2016, au titre de l'exercice de survenance 2016 sont représentées ci-après :

Vu au 31 décembre 2016



Au global, la **charge de sinistres Catastrophes Naturelles** de l'exercice comptable 2016 s'élève à 783,1 M€.

Par ailleurs, dans un objectif de pérennité et de solidité financière du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, les négociations entre la profession et le Trésor, avec la participation de la CCR, ont débouché sur la réintroduction, à effet du 1er janvier 2014, des **commissions de réassurance**. En 2016, ce dispositif a généré une charge de 49,3 M€ (contre 58,2 M€ en 2015).

S'agissant des **autres réassurances avec la garantie de l'Etat** :

- La provision pour égalisation pour la réassurance des **attentats concernant les grands risques en provenance de GAREAT** est ramenée à 230,9 M€ (-15,0 M€ par rapport à 2015) et à 235,7 M€ (+22,9 M€) pour la réassurance des **attentats concernant les risques petits et moyens**. Enfin, les catégories de

risques exceptionnels, considérées dans leur ensemble, terminent l'exercice 2015 avec des provisions pour égalisation et pour charges exceptionnelles de 155,8 M€.

- Le résultat de souscription net de l'ensemble de ces activités est de +66,6 M€, en hausse par rapport aux +27,2 M€ constatés en 2015. Cette évolution est la conséquence directe des mouvements constatés en 2015 et 2016 sur la provision d'égalisation pour la réassurance des attentats (dotation nette de 8,0 M€ en 2016 vs 42,3 M€ en 2015).

Le résultat de souscription de la réassurance de marché net de rétrocession s'établit à +20,9 M€ en 2016, à comparer à +6,5 M€ en 2015.

Le résultat de souscription net de rétrocession de la réassurance non-vie s'élève à +6,9 M€, contre +1,8 M€ en 2015. Cette évolution est la conséquence de plusieurs effets contraires parmi lesquels :

- dotation exceptionnelle à la provision pour frais de gestion de sinistres constatée en 2015 pour 14,1 M€ sans comparaison sur 2016 ;
- hors effet de la PFGS 2015 évoquée ci-avant, la sinistralité CAT constatée en 2016 a été significative (variation de -17 M€ par rapport à 2015). L'incendie à Fort McMurray (-9M€) et le séisme à Taïwan (-11M€) constituent les principaux événements ayant impactés significativement le résultat 2016.

Le résultat de souscription net de rétrocession de l'activité vie et assurances de personnes s'élève à +13,9 M€ en 2016, à comparer au résultat de +4,7 M€ de 2015. Cette évolution est notamment due à :

- une amélioration du résultat de l'exercice courant (+4 M€) ; situation qui s'explique par la politique de souscription restrictive menée par CCR RE sur les collectivités locales et une absence de sinistre majeur en 2016
- une liquidation favorable des exercices antérieurs (hors TVG) soit +3 M€.

GESTION FINANCIERE ET IMMOBILIERE

Les placements³ du groupe consolidé s'élèvent à fin 2016 à 8 853,5 M€ en valeur nette comptable contre 8 788,2 M€ au 31 décembre 2015

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2016, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 1 094,6 M€ à fin 2016, contre 1 057,5 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers du groupe CCR, considérés en valeur de marché, est donc de 9 948,2 M€, en progression de 1,0% par rapport à fin 2015.

A la clôture de l'exercice, la structure des placements du groupe CCR s'établit ainsi :

(montants en M€)	31/12/2016			31/12/2015		
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %
Placements monétaires (dont disponibilités)	944	944	9%	854	854	8%
Instruments de taux	5 840	6 225	63%	5 965	6 312	62%
Prêts	272	275	3%	264	265	3%
Placements immobiliers	367	728	7%	327	715	7%
Placements en actions et fonds diversifiés	1 078	1 416	14%	1 068	1 391	14%
Protection	42	42	1%	0	0	0%
Participations	6	13	0%	364	364	4%
Dépôts	304	304	3%	291	291	3%
TOTAL	8 853	9 948	100%	9 133	10 192	100%

³ Placements financiers et immobiliers du groupe CCR y compris les liquidités

Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements du groupe CCR a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- La poche « **Instruments de taux** » est composée d'obligations (86,4%) et d'OPC de taux (13,6%).

A fin 2016, ce portefeuille est composé de 18,9% d'obligations souveraines ou de titres supra-nationaux et de 82,9% de titres non Etats.

Il convient par ailleurs de noter que CCR dispose dans son portefeuille de titres de la zone PIIGS pour 116,5 M€ (dont 46,0 M€ de titres d'Etat espagnol), soit 2,0% de son portefeuille obligataire.

- L'exposition « **actions et placements diversifiés** » en valeur de marché est de 14% fin 2016 stable par rapport à l'exercice précédent. Cette poche est essentiellement composée d'OPC et de fonds diversifiés (73,7%) et de titres hybrides (17,4%).
- La part de la poche « **Placements monétaires** » est en hausse de 8% fin 2015 à 9% fin 2016.

Le résultat financier réalisé en 2016 s'est élevé à +174,0 M€ (montant similaire à celui dégagé en 2015).

Ce dernier est composé de produits financiers courants à hauteur de 121,2 M€ et de plus-values pour 58,1 M€ en grande partie imputables aux plus-values immobilières (soit 45,8 M€).

Les frais de gestion des placements se sont quant à eux élevés à -9,5 M€.

PARTICIPATIONS ET FILIALES NON CONSOLIDEES

Le groupe CCR gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de cinq sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 54,5 M€ au 31 décembre 2016. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un résultat net de 1,9 M€ et ont contribué à hauteur de 1,7 M€ aux produits financiers courants du groupe CCR pour l'exercice 2016.

LE RESULTAT NET

Le résultat après impôt de 2016 ressort à +140,5 M€ et se compose des éléments suivants :

- Le résultat de souscription net de rétrocession s'établit à 181,3 M€. Ce dernier est la conséquence directe de la baisse du résultat de souscription de l'activité « Catastrophes Naturelles » dont les raisons ont été analysées précédemment à savoir :
 - une sinistralité courante significative ;
 - que compense en partie l'ajustement de la provision pour égalisation.
- Le résultat financier s'élève à 174 M€ Ce dernier est essentiellement composé de produits financiers courants à hauteur de 116,4 M€. Les plus-values réalisées nettes se sont quant à elles montées à 57,6 M€ (dont 45,8 M€ liées aux cessions immobilières).
- Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2016 à 59,7 M€, soit un ratio de 4,8 % (charges de gestions rapportées aux primes acquises nettes de l'exercice) en hausse par rapport à l'année précédente (4,5%).
- Le résultat exceptionnel ressort pour 2016 à 0,2 M€.
- La participation des salariés s'élève à 0,5 M€ en 2016.
- La charge de l'impôt sur les sociétés s'est élevée à 154,9 M€ en 2016 soit un taux d'impôt courant de 52,4% Ce dernier est la conséquence directe des différences temporaires constatées au cours de l'exercice (différence de quantile et plus-values latentes sur OPC et part de la provision pour égalisation non déductible notamment).

En M€	2016	2015
Résultat de souscription net de rétrocession	181,3	315,2
Frais généraux	-59,7	-56,8
Produits financiers nets	174,0	173,9
Autres éléments	0,2	-1,9
Participation des salariés	-0,5	-1,4
Résultat net avant impôts	295,4	428,2
Impôt sur les sociétés	-154,9	-209,9
Résultat net	140,5	218,3

PERSPECTIVES 2017

L'année 2016 a été centrée sur la clarification de ses activités et sur le redéploiement stratégique de CCR via la création de sa filiale dédiée à la réassurance de marché, CCR RE. La Commission européenne a, par ailleurs, reconnu la compatibilité avec le droit européen de la concurrence du schéma de réassurance des catastrophes naturelles et notamment de la garantie illimitée de l'Etat accordée à la CCR. Cette décision conforte encore davantage le rôle de la CCR dans le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles en France.

L'année 2017 de la Réassurance de marché sera, quant à elle, basée sur les quatre piliers suivants :

- mettre en place une politique de souscription diversifiée mais limitée à un nombre restreint de pays / branches ;
- des souscriptions basées sur des relations directes, durables et choisies avec les cédantes ;
- une amélioration de la rentabilité à moyen terme via un recentrage de l'activité sur des risques plus courts et mieux diversifiés ;
- la consolidation des relations de long terme avec nos clients clés en leur offrant un service personnalisé ;
- la poursuite des travaux de modernisation des processus de gestion existants d'ores et déjà pour atteindre les objectifs fixés tant en termes de qualité de service et de réactivité, qu'en termes de compétitivité.

Pour les réassurances bénéficiant de la garantie de l'Etat, l'année 2017 sera, quant à elle, marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle convention avec l'Etat qui prévoit notamment un relèvement du prix de la garantie de l'Etat pour les risques Catastrophes Naturelles (fixé à 10,8%). L'année 2017 sera aussi l'occasion de poursuivre le travail de modernisation du cadre d'exercice de la réassurance des catastrophes naturelles. Par ailleurs, la CCR poursuivra ses efforts d'amélioration de la qualité des services liés et d'expertise auprès de la collectivité.

Au point de vue financier, le rendement courant du portefeuille d'actif pourrait se redresser avec la remontée probable des taux d'intérêt à moyen et long terme dès 2017 de façon graduelle.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 20 mars 2017, le taux d'escompte utilisé pour les sinistres RC en provenance de Grande-Bretagne, de Gibraltar et de Malte a été significativement revu à la baisse (passant ainsi de 2,5% à -0,75%). Ce taux pourrait cependant à nouveau évoluer au cours de l'année 2017 en fonction des conclusions de la consultation lancée par le gouvernement anglais fin mars 2017.

Les premières estimations réalisées en interne tendent à démontrer que le niveau de provisionnement retenu par CCR RE est suffisant pour absorber les effets de cette revalorisation.

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La CCR est la société de tête du groupe CCR.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE PRESIDENT, LE DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes et à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, le conseil d'administration de CCR est composé de 15 membres dont un représentant de l'Etat nommé par arrêté ministériel, 9 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires dont 3 proposés par l'Etat et 5 représentants des salariés élus par les salariés.

Avec l'entrée en application à effet du 1er juillet 2015 de l'ordonnance du 20 août 2014 précitée, le conseil d'administration du 2 juillet 2015 s'est à nouveau prononcé sur le mode d'exercice de la direction générale de la société et a décidé de conserver la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

M. Pierre Blayau est président du conseil d'administration depuis le 14 janvier 2015. Suite à l'entrée en application de l'ordonnance précitée à effet du 1er juillet 2015, et conformément à celle-ci et aux statuts, M. Pierre Blayau a été nommé président du conseil d'administration pour une durée de 5 ans par le conseil d'administration en date du 2 juillet 2015.

M. Bertrand Labilloy est directeur général depuis le 16 janvier 2015. Suite à l'entrée en application de l'ordonnance précitée à effet du 1er juillet 2015, et conformément à celle-ci et aux statuts, M. Bertrand Labilloy a été nommé directeur général par décret du Président de la République en date du 17 août 2015 (publié au JO du 19 août 2015), sur proposition du conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni six fois en 2016 : les 23 mars, 19 mai, 28 juin, 1er septembre, 18 octobre et 8 décembre. Au-delà des questions traditionnelles

concernant les comptes, le suivi des investissements et celui de l'ensemble des activités de réassurance, il a délibéré notamment sur :

- le projet de filialisation de l'activité de réassurance de marché ;
- les jetons de présence ;
- la fixation du montant de la part variable de la rémunération du directeur général au titre de 2015 et
- des critères de la part variable de la rémunération du directeur général au titre de 2016 ;
- la nomination des co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- le remplacement d'administrateurs au conseil d'administration par cooptation et dans les comités du conseil d'administration ;
- le rapport narratif d'ouverture pour information ;
- les rapports de la fonction actuarielle, de l'audit interne ;
- la compétence et honorabilité du conseil d'administration, des dirigeants et des fonctions clés et la politique correspondante ;
- les projets d'opération immobilière ;
- l'approbation et la révision annuelle de politiques ;
- le rapport ORSA ;
- l'approbation du projet d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions de la branche complète et autonome de l'activité de réassurance de marché de CCR au profit de CCR RE et du projet de traité d'apport relatif à cette opération ;
- la convocation de l'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur le projet d'apport partiel d'actif ;
- la modification du règlement intérieur du comité des comptes à la suite d'évolution de la réglementation relative au contrôle légal des comptes ;
- le budget 2017 et son appétence aux risques ;
- les rapports sur le dispositif de vérification de la conformité, sur le dispositif de gestion des risques ;
- la politique d'égalité professionnelle et salariale ;
- l'autorisation d'octroi de garanties.

LE COMITE DES COMPTES

Le comité des comptes a été créé par décision du conseil d'administration du 2 juillet 2015.

Le comité est composé de quatre membres dont un représentant des salariés. Un membre du comité des comptes doit être également membre du comité d'audit et des risques.

Le comité des comptes est présidé par M. Patrice Forget et comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le conseil d'administration⁴, à savoir Mme Pauline Leclerc-Glorieux.

Le comité des comptes a notamment pour mission l'examen des comptes semestriels et annuels, l'étude des changements et adaptations de principes et règles comptables, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission. Le comité donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale. Il examine les rapports et politiques qui relèvent de sa compétence. Il est également chargé de l'audition du rapport de la fonction actuarielle.

Le comité des comptes s'est réuni deux fois en 2016. Il a examiné les comptes de l'exercice 2015, les comptes semestriels au 30 juin 2016. Il a émis des recommandations sur la nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant. Il a également examiné les modifications à apporter au règlement intérieur du comité à la suite de l'évolution de la réglementation relative au contrôle des comptes.

Par ailleurs, le comité des comptes se réunit avec le comité d'audit et des risques au moins une fois an sous la présidence du président du comité des comptes pour l'examen des sujets d'intérêt commun et des reportings prudentiels.

Quatre réunions communes des comités se sont tenues en 2016. Lors de ces réunions, les deux comités ont examiné ensemble le projet de filialisation de l'activité de réassurance de marché, les rapports sur le contrôle interne, sur la solvabilité et sur la politique de rétrocession, le rapport narratif d'ouverture, le rapport de la fonction actuarielle et le rapport de l'audit interne.

⁴ Sur la base des critères d'indépendance énoncés par le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF (juin 2013), les critères d'indépendance suivants ont été adoptés par le Conseil d'administration de CCR le 2 juillet 2015, à savoir :

- ne pas être soit salarié ou dirigeant mandataire social de CCR ou d'une société du groupe soit représentant des intérêts de l'Etat (au sens des articles 4 ou 6-II et III de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014) et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle CCR détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ;
- ne pas avoir de lien significatif avec CCR soit en étant client ou fournisseur significatif de CCR ou de son groupe soit en ayant un lien familial proche avec un dirigeant social.

Le comité a également examiné les politiques de gestion du risque d'investissement, de gestion actif-passif, de gestion du risque de liquidité, de la fonction actuarielle. Le budget 2017, l'appétence aux risques 2017 ainsi que la stratégie d'investissement ont également été examinés lors d'une réunion commune des deux comités.

LE COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

Le comité d'audit et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 2 juillet 2015.

Le comité est composé de quatre membres dont un représentant des salariés. Un membre du comité d'audit et des risques doit être également membre du comité des comptes.

Le comité d'audit et des risques est présidé par M. Gérard Lancner et comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le conseil d'administration¹, à savoir M. Gérard Lancner.

Le comité d'audit et des risques a notamment pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Dans ce cadre, il a pour mission d'assurer le suivi des risques majeurs ainsi que des moyens de contrôle et de maîtrise de ces risques, des risques stratégiques ainsi que des risques liés aux principaux engagements techniques et financiers de la société, des risques de la gestion financière, y compris les engagements hors bilan et les litiges significatifs ; d'assurer le suivi de l'identification des risques menée par la direction générale, de s'assurer de l'existence d'un système adapté de contrôle interne et de surveillance et de maîtrise des risques ; d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner les rapports et politiques relevant de sa compétence ; d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations des rapports et les suites données; d'examiner la politique d'investissement. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'Orsa avec l'examen du rapport Orsa, de l'audition de la fonction de gestion des risques.

Le comité d'audit et des risques s'est réuni trois fois en 2016. Il a examiné le dispositif de contrôle interne, effectué la revue annuelle des politiques de gestion des risques et d'audit interne. Il a également examiné le rapport ORSA et revu le budget de risque 2016 et le cadre d'appétence aux risques. Le comité a également analysé le dispositif de vérification de la conformité et le dispositif de gestion des risques.

LE COMITE DES REMUNERATIONS, DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Le comité des rémunérations est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés.

Il est présidé par Monsieur Patrick Lucas.

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance suit la politique salariale de l'entreprise dans ses composantes tant collectives qu'individuelles, apprécie sa cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses objectifs en matière de performances, analyse les éléments déterminants de l'évolution de la masse salariale de l'entreprise. Par ailleurs, il propose au conseil les modalités de rémunération, la définition des critères de performance et leur niveau de réalisation pour les dirigeants mandataires sociaux et propose également au conseil le niveau et la répartition des jetons de présence des administrateurs.

Le comité s'est réuni trois fois en 2016. Outre la politique salariale de l'entreprise, il a examiné notamment le montant de la part variable de la rémunération du directeur général au titre de 2015 et les critères de la part variable de la rémunération du directeur général au titre de 2016. Le comité a également examiné le budget des ressources humaines 2016, l'enquête « Great place to work », l'évolution des effectifs, la politique de formation, la politique d'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes, la politique compétence et honorabilité ainsi que la restitution de l'évaluation de la compétence et honorabilité du conseil d'administration. Il a également examiné le projet de filialisation de l'activité de réassurance de marché ainsi que le montant et les modalités de répartition des jetons de présence.

LE COMITE STRATEGIQUE

Le Comité stratégique a été créé par décision du conseil d'administration du 2 juillet 2015.

Il est composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Ce comité est présidé par le président du conseil d'administration, M. Pierre Blayau.

Le comité stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au conseil d'administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie notamment commerciale et financière de la CCR. Il examine en particulier la définition et l'actualisation des axes stratégiques de développement de la CCR ainsi que les projets d'accords stratégiques. Il assure le suivi de la stratégie mise en œuvre par la direction générale en particulier par rapport aux décisions d'orientations arrêtées par le conseil d'administration.

Le comité stratégique s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2016.

MANDATAIRES SOCIAUX

Aux termes de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, il doit être rendu compte dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle :

- **d'une part, des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux dans toute société,**
- **et, d'autre part, de la rémunération et des avantages de toute nature qui leur ont été versés durant l'exercice par la société et/ou les sociétés contrôlées.**

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE CCR DURANT L'EXERCICE

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE CCR DURANT L'EXERCICE 2016

Nom, Prénom	Mandats et fonctions exercés à la CCR et ses filiales	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
ANDRIES Damien	Administrateur CCR et Membre du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance CCR. Responsable du service S.I Réassurance à la CCR	Néant
BLANC Patricia	Administrateur CCR et Membre du Comité stratégique CCR jusqu'au 12 janvier 2016	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ✓ Administrateur des EPIC : BRGM, ADEME et ANDRA ✓ Administrateur des établissements publics administratifs : ANSES, Météo France et IGN ✓ Commissaire du gouvernement des EPIC : IRSN et INERIS
BLAYAU Pierre	Président du conseil d'administration de CCR et Président du Comité stratégique CCR. Représentant de CCR au conseil d'administration de CCR RE à compter du 29 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Président de Harbour Conseils ✓ Administrateur de la Société d'Edition de Canal Plus ✓ Administrateur de la Société Fimalac ✓ Membre du Comité d'Audit de la Société Fimalac ✓ Administrateur de la Société Cellnex Telecom ✓ Président du Comité d'Audit et de Contrôle de la Société Cellnex Telecom ✓ Membre du Conseil Institutionnel de l'APREF ✓ Administrateur du Fonds PME Emplois Durables
BOISNAUD Clément	Administrateur CCR et Membre du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance CCR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chef du bureau 5 BIAG – Direction du Budget – Ministère des finances et des comptes publics
CHANH Sylvie	Administrateur Membre du comité stratégique CCR : à compter du 18 octobre 2016 Responsable du Département sinistres et commutations et run-off à la CCR	Néant

Nom, Prénom	Mandats et fonctions exercés à la CCR et ses filiales	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
CONAN John	Administrateur CCR et Membre du Comité des comptes CCR jusqu'au 31 décembre 2016. Directeur de Marché Traités non Vie Asie-Afrique à la CCR	Néant

Nom, Prénom	Mandats et fonctions exercés à la CCR et ses filiales	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
FORGET Patrice	Administrateur CCR et Président du Comité des comptes CCR	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur Général et Secrétaire du Bureau du Conseil d'Administration d'Assurances Mutuelles de France ✓ Secrétaire du Bureau du Conseil d'administration de GMF Assurances ✓ Représentant permanent de La Sauvegarde, administrateur de GMF Vie ✓ Représentant permanent de COVEA Coopérations, administrateur de GMF Assurances <p>En Europe (hors France) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vice-Président du Conseil et Administrateur et membre du Comité de contrôle et des risques de BIPIEMME ASSICURAZIONI S.p.A. (Italie) ✓ Vice-Président du Conseil et Administrateur et membre du Comité de contrôle et des risques de BIPIEMME VITA S.p.A. (Italie) ✓ Administrateur de COVEA LUX SA Luxembourg ✓ Administrateur d'AME LIFE LUX SA Luxembourg ✓ Administrateur de MMA Holdings UK PLC Royaume-Uni ✓ Administrateur de SWINTON GROUP LTD PLC Royaume-Uni ✓ Administrateur de SWINTON HOLDINGS LTD PLC Royaume-Uni ✓ Administrateur de COVEA INSURANCE PLC Royaume-Uni ✓ Administrateur de COVEA INSURANCE SERVICES LTD ✓ Administrateur de COVEA LIFE LTD ✓ Représentant permanent de COVEA Coopérations, administrateur de CASER (Caja de Seguros Reunidos, Compania de Seguros y Reaseguros SA)

Nom, Prénom	Mandats et fonctions exercés à la CCR et ses filiales	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
FORGET Patrice (fin)		<p>Au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Administrateur de LA CAPITALE, Assurances Générales ✓ Administrateur de LA CAPITALE PARTICIPATIONS INC. ✓ Administrateur et Vice-Président de 3602214 Canada Inc. ✓ Administrateur de LA CAPITALE Sécurité Financière, compagnie d'Assurance <p>Aux Etats-Unis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Président du Conseil d'administration, Président du Comité Exécutif, Président du Comité des rémunérations et nominations, Membre du Comité d'audit et des risques de CSE ICO, CSE Insurance Services, CSE Safeguard, GMF Financial
GROH Thomas	Administrateur CCR et Membre du Comité d'audit et des risques et du Comité stratégique CCR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sous-Directeur Assurances – Direction Générale du Trésor – Ministère de l'Économie et des Finances ✓ Membre suppléant du Conseil de Surveillance du Fonds de Réserve pour les Retraites (FFR), représentant du Ministre chargé de l'Économie. ✓ Membre du Collège de supervision de l'ACPR
LABILLOY Bertrand	Directeur général de CCR Président directeur général de CCR RE à compter du 29 juin 2016	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Membre de la Commission exécutive de la FFA (Fédération Française de l'Assurance) ✓ Membre du Conseil de la FFSA (Fédération Française des Sociétés Anonymes d'Assurance) ✓ Membre du Comité directeur de l'APREF (Association Professionnelle des Réassureurs de France)
LANCNER Gérard	Administrateur CCR et Président du Comité d'audit et des risques CCR.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Administrateur de TOKIO MARINE EUROPE Ltd (fonction ayant pris fin courant 2016) ✓ Président du Comité d'audit et des comptes de TOKIO MARINE EUROPE Ltd (fonction ayant pris fin courant 2016)

Nom, Prénom	Mandats et fonctions exercés à la CCR et ses filiales	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
LECLERC-GLORIEUX Pauline	Administrateur CCR et Membre du Comité des comptes CCR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur de l'actuariat chez BNP Paribas Cardif ✓ Membre du Conseil d'administration de l'Institut Mines Telecom ✓ Responsable de la fonction actuarielle de BNP Paribas Cardif ✓ Responsable de la fonction actuarielle de Cardif Vie ✓ Responsable de la fonction actuarielle de Cardif RD
LUCAS Patrick	Administrateur CCR et Président du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance CCR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Président du Comité de Surveillance S.A.S Eukratos ✓ Gérant S.A.R.L. Lucaslux ✓ Gérant S.A.S Société Nouvelle Hôtel de Doisy ✓ Administrateur S.A Alan ✓ Président Octuor de France (Association 1901) ✓ Président Les Escapades Musicales (Association 1901) ✓ Président d'honneur Forum de la Gestion des Villes (Association 1901)
MAISONNEUVE Delphine	Administrateur CCR et Membre du Comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance CCR	<p><u>Groupe AXA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Administrateur de Natio Assurance (SA) ✓ Administrateur de AXA Assistance SA ✓ Représentant permanent d'Axa France Assurance au Conseil d'administration de AVANSSUR (SA) <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présidente du Comité Statistiques de la FFA - Présidente du Comité Statistiques INSURANCE EUROPE

Nom, Prénom	Mandats et fonctions exercés à la CCR et ses filiales	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
MANTEL Antoine	Administrateur CCR et Membre du Comité des comptes CCR et du Comité d'audit et des risques CCR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrôleur d'Etat au Contrôle général économique et financier (CGefi) ✓ Administrateur et membre du comité d'audit du Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO)
MONCOULON David	Administrateur CCR et Membre du Comité d'audit et des risques CCR. Responsable modélisation risques climatiques à la CCR	Néant
MORTUREUX Marc	Administrateur CCR : à compter du 23 mars 2016	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Directeur Général de la Prévention des Risques (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) ✓ Administrateur au conseil d'administration de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), en tant que représentant de l'État ✓ Commissaire du gouvernement auprès de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) ✓ Commissaire du gouvernement auprès de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques)
POUMEL Marie-Claude	Administrateur CCR jusqu'au 31 décembre 2016 et Membre du Comité stratégique CCR jusqu'au 18 octobre 2016 Responsable du service « Traités France » à la CCR	Néant

REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En 2016, CCR a versé un montant total de 67.550 € au titre des jetons de présence aux membres du conseil d'administration. Par mandataire social, ils se répartissent ainsi :

- M. LUCAS	9 200€
- M. FORGET	10 100 €
- M. LANCNER	9 100€
- Mme MAISONNEUVE	8 450 €
- M. BOISNAUD	7 050 € ⁽¹⁾
- M. GROH	9 750 € ⁽¹⁾
- M. MANTEL	9 650€ ⁽¹⁾
- M. MORTUREUX	4 250 € ⁽¹⁾
- Mme LECLERC-GLORIEUX	0 € ⁽²⁾

⁽¹⁾ versés au budget de l'Etat, soit un montant total de 30 700 €

⁽²⁾ a renoncé à ses jetons de présence

Les administrateurs représentant les salariés exercent leur mandat à titre gratuit. Ils perçoivent le salaire et ses accessoires résultant de leur contrat de travail.

Conformément à la loi, la rémunération du président du conseil d'administration et celle du directeur général sont fixées par le conseil d'administration.

M. Pierre BLAYAU, président du conseil d'administration, a bénéficié d'une rémunération globale de 152.737,76 € (montant total brut au titre de 2016) dont 2.737,76 € au titre d'avantage en nature. Le président du conseil d'administration bénéficie d'un véhicule de fonction avec un élément accessoire (carte de carburant). Pour l'exercice de son mandat d'administrateur de CCR, il ne perçoit pas de jeton de présence.

M. Bertrand LABILLOY, directeur général, a bénéficié d'une rémunération globale de 230.799,84 € (montant total brut au titre de 2016) dont 165.000 € au titre de la part fixe, 63.000 € au titre de la part variable pour 2015 et 2.799,84 € au titre d'avantage en nature. Le directeur général est affilié aux régimes collectifs de retraite et de santé additionnels du personnel des sociétés d'assurances et de la CCR applicables au personnel de direction de la CCR.

Les filiales de CCR n'ont versé aucune rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR en 2016.

Caisse Centrale de Réassurance
157, bd Haussmann
75 008 PARIS
Tél. +33 1 44 35 37 01
www.ccr.fr

